

PROCES-VERBAL

REUNION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU 7 FEVRIER 2023

A. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché :

Artois Mobilités
39 rue du 14 juillet - 62303 Lens Cedex

B. Ordre du jour

La Commission de Délégation de Service Public est réunie en vue de donner un avis sur le candidat admis à participer aux négociations dans le cadre de la procédure suivantes :

AM62DSP24 « Convention d'exploitation déléguée du service public de transport urbain de voyageurs »

La présente consultation a pour objet de confier à un délégataire l'exploitation des services de transport urbain sur le territoire d'Artois Mobilités dans le cadre d'une délégation de service public.

La consultation a été passée selon la procédure de délégation de service public organisée conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ; et notamment aux articles L3111-1 et suivants et R 3111-1 et suivants relatifs aux contrats de concession du Code de la Commande Publique.

Un avis de préinformation a été publié le 17 mai 2021 sur le site du BOAMP et du JOUE - Date d'envoi le 12 mai 2021.

Un avis de concession a été publié :

- au BOAMP
 - o Avis n°22-70313 publié le 19 mai 2022 sur le site du BOAMP – Date d'envoi le 17 mai 2022
- au J.O.U.E. :
 - o Avis n°2022/S 098-272658. publié le 20 mai 2022 – Date d'envoi le 17 mai 2022 ;
- A la revue spécialisée « Ville, rail & Transport » publié en ligne le 17 mai 2022 et dans la revue papier le 6 juin 2022 .

La procédure engagée est une procédure restreinte, la date limite de remise des candidatures a été fixée au **7 juillet 2022 à 12h00.**

Une société a répondu à cette consultation.

Il a été procédé à l'ouverture des plis par les services d'Artois Mobilités le 07/07/2022 à 14h15.

La Commission de délégation de service public, lors de sa séance du 13 juillet 2022 a admis le candidat Transdev Artois-Gohelle à remettre une offre.

Un dossier de consultation leur a été adressé par courrier recommandé en date du 28 juillet 2022 via la plateforme achat public. La date limite de remise des offres a été fixée au 28 novembre 2022 12h00.

Il a été procédé à l'ouverture de l'offre le 28 novembre 2022 à 14h00.

Conformément à l'application de l'article L 1411-5 du CGCT, la Commission de délégation de service public doit émettre un avis sur les candidats admis à participer aux négociations.

C. Composition de la commission

Les membres de la Commission ont été régulièrement convoqués par e-convocation le 27 janvier 2023 à la séance du mardi 7 février 2023 16h30 Salle 317 « les Grands bureaux » du centre administratif de Liévin.

A l'occasion de cette Commission de délégation de service public, sont invités, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public :

- Des représentants des sociétés FCL Gérer la Cité, Parme Avocat, Yves Laurin Conseil, composant le groupement d'assistants à maîtrise d'ouvrage pour la passation du contrat de délégation de service public
- Monsieur Ludovic Vigreux (Directeur financier de la Ville de Liévin, ancien responsable du pôle ressource d'Artois Mobilités).

- Membres à voix délibérative :

Nom	Qualité
Alain DUBREUCQ	Président de la Commission
Dominique REAL	Membre titulaire
Charly MEHAIGNERY	Membre titulaire
Daniel MACIEZJASZ	Membre titulaire
Jean-Pierre SANSEN	Membre titulaire
Alain DE CARRION	Membre titulaire
Pierre CHERET	Membre suppléant
Valérie CUVILLIER	Membre suppléant
Valérie BIEGALSKI	Membre suppléant
Julien DAGBERT	Membre suppléant
Ludovic IDZIAK	Membre suppléant

- Membres à voix consultative :

Nom	Qualité
Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)	Son représentant
Recette Municipale représentée par Bertrand DULARY	Comptable du Trésor

- Le quorum est atteint : Oui Non

D. Sur la recevabilité et l'analyse des candidatures, :

Monsieur Alain DUBREUCQ Président de la commission, rappelle que l'offre reçue doit être analysées à la lumière des critères suivants :

Critère n°1 Engagement de fréquentation et de recettes : 30%

- 1.1. La moyenne annuelle des engagements de recette (recettes tarifaires et recettes non tarifaires) du contrat 20%
- 1.2. La moyenne annuelle de l'engagement de fréquentation du contrat 10%

Critère n°2 Engagements économiques : 30%

- 2.1. La moyenne annuelle du forfait de charges du contrat 15%
- 2.2. La cohérence des comptes d'exploitation prévisionnels et du mémoire financier du candidat 5%
- 2.3. La qualité des propositions en termes de partage de la profitabilité, l'intéressement sur recettes tarifaires, sur la publicité et que la fréquentation, l'impact financier des recettes et des coûts unitaires de modification et de non réalisation d'offre 6%
- 2.4. La qualité des propositions en terme de niveau des parts fixes des formules d'indexation 4%

Critère n°3 Engagements de qualité du service rendu, pertinence de l'organisation et des process, du dispositif et des moyens d'assistance, d'innovation, d'ingénierie et de responsabilité sociale : 15%

- 3.1. La qualité et l'organisation des moyens matériels et humains apportés par le candidat pour réaliser le service sur le territoire d'Artois Mobilités 8%
- 3.2. Les dispositifs et moyens d'assistance, d'ingénierie et de conseil auprès de l'Autorité Délégante 3%
- 3.3. Les engagements du candidat en matière de responsabilité sociale et performance environnementale 4%

Critères n°4 Optimisation des offres de transport et des services 15%

- 4.1. Consistance du service proposé, appréciée au regard du réseau et des niveaux de service sur ce réseau 8%
- 4.2. Amélioration des ratios de performance sur la durée de la DSP apprécié au regard d'une part du niveau absolu de ces indicateurs en début de contrat, et d'autre part de la trajectoire de ces indicateurs au fil du contrat ainsi que du niveau atteint en fin de contrat. 5%
- 4.3. Les solutions de communication et de marketing pour améliorer l'attractivité et l'utilisation du service 2%

Critère n°5 Niveau d'engagement juridique : 10%

- 5.1. Le degré d'acceptation et, le cas échéant, d'amélioration par le candidat, dans le sens des intérêts d'Artois Mobilités, du projet de contrat 7%
- 5.2. La robustesse de la société dédiée, de l'organisation contractuelle et des engagements actionnaires 3%

La Commission de Délégation de service public constate que :

L'analyse de l'offre est effectuée conformément au rapport joint au présent procès-verbal.

Décision de la commission : En application des critères retenus, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse de l'offre présenté, la Commission donne son avis afin que Monsieur le Président d'Artois Mobilités engage librement toutes discussions utiles avec le candidat :

TRANSDEV ARTOIS GOHELLE

Résultat des votes :

- Pour :
- Contre :

- Abstentions :

E. Désignation des membres de la commission ayant demandé inscription de leur avis au procès-verbal de la séance de la commission

(Les avis constituent des annexes sur papier libre jointes au présent procès-verbal)

Nom	Qualité	Annexe n°

F. Rubrique libre

.....

.....

.....

.....

.....

.....



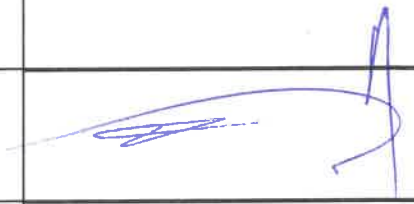
.....

.....

.....

G. Signatures des membres de la Commission

Nom	Qualité	Signature
-----	---------	-----------

Nom	Qualité	Signature
Alain DUBREUCQ	Président de la Commission	
Dominique REAL	Membre titulaire	
Charly MEHAIGNERY	Membre titulaire	
Daniel MACIEZJASZ	Membre titulaire	Présent à distance
Jean-Pierre SANSEN	Membre titulaire	Présent à distance
Alain DE CARRION	Membre titulaire	
Pierre CHERET	Membre suppléant	
Valérie CUVILLIER	Membre suppléant	
Valérie BIEGALSKI	Membre suppléant	
Julien DAGBERT	Membre suppléant	
Ludovic IDZIAK	Membre suppléant	
Recette Municipale représentée par Bertrand DULARY	Comptable du Trésor	

Nom	Qualité	Signature
Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)	Son représentant	